

BIEN VIVRE A SAINTE-ANNE

Commission Urbanisme Environnement

Document adressé 10 mars 2021 au Maire-Adjoint en charge de la concertation

BVSA. Courrier adhérents. avril. VFContexte

Un an après notre Assemblée générale du 8 février 2020, les interrogations de BVSA en matière d'urbanisme/environnement se situe dans un contexte marqué par deux événements :

- **la pandémie** nous a contraints de fermer les ateliers de l'association mais aussi de suspendre nos interventions en matière d'urbanisme et d'environnement ; certes, la COVID éprouve tout le monde, bouleverse notre système de santé, fragilise les entreprises, l'emploi et les revenus des ménages ... elle accroît la solitude de certains et le repli sur soi de beaucoup ;
- **la reconduction de l'équipe municipale rémoise** s'est faite dans ce contexte et sur la base d'un programme qui annonce des inflexions par rapport au mandat précédent, en particulier en matière d'environnement et de démocratie participative ; la Municipalité se dote de méthodes et d'outils renouvelés : « Inventons le Reims d'Après ». BVSA souhaite être au rendez-vous de cette consultation et de cette concertation ouverte par les élus (ex : Berges du Canal).

TROIS ENJEUX

- 1. Continuer de donner notre avis et de faire des propositions sur des sujets de quartier et de ville.**
- 2. S'inscrire dans la démarche de la Ville d'« inventer le Reims d'après » avec les habitants.**
- 3. Partager nos préoccupations avec d'autres associations et partenaires, autant que possible.**

10 DOSSIERS ET 20 OBJECTIFS

1 Aménagement du secteur Sainte-Anne/Naussonces, cité jardin du 21^{ème} siècle

Après 10 ans d'atermoiements, les contraintes techniques enfin réglées, le projet de construction de pavillons est bouclé. Une partie seulement des jardins familiaux sera sauvegardée. Le projet est plus raisonnable que les immeubles de départ. Agencia nous a présenté le projet, le 27.11.2019.

- Consulter le dossier complet d'aménagement et obtenir des compléments d'information : encadrement des constructions et des espaces verts, stationnement, échéances, stratégie à l'égard des propriétaires restants.
- Penser un plan de circulation à la mesure des grands équipements et des flux.
- Assainir d'urgence le secteur à nouveau lieu de décharges et de friches.

2 Apaisement de la vitesse sur l'ensemble du quartier : décourager les excès de vitesse

- o La zone 30 a été mise en place sur l'ensemble (à 2 exceptions près) des rues du faubourg et elle s'avère globalement satisfaisante, après une consultation appréciée des riverains. Ils ont refusé toute chicane et du coup il est constaté des non-respects fréquents du 30 km/h pour la rue de Courlancy (à l'approche du Sacré-cœur où le fonctionnement du feu est à reconsidérer) et pour la rue de Louvois (en dépit des plateformes de ralentissement), mais également pour des deux rues de Villedommange et de Sacy.
- o La rénovation de la rue d'Estienne d'Orves est en cours, avec réalisation des passages pour piétons demandés (réunion du 5.12.2019). Comme annoncé, aucune végétalisation ne sera réalisée (pour cause de réseaux !), à l'image de ce qui a été le cas pour les rues de Louvois et de la Maison-Blanche. Le respect du 50 km/h préoccupe les riverains sur cette voie large et en descente, d'autant que des excès de vitesse sont constatés sur la rue de la Maison Blanche, pourtant étroite.
- o Quant à l'avenue Marchandeaup, elle est le défiloir d'automobilistes qui ne respectent pas le 50.
 - *Décourager les excès de vitesse : signalisation accrue ? Fonctionnement du feu du Sacré-Cœur ? Plateaux supplémentaires ? Contrôles et verbalisations.*
 - *Sécuriser la circulation des 2 roues : boulevard Wilson, ponts Venise et Fléchambault.*

3 Blanchisserie, un projet arboré à la mesure des attentes des rémois

Dans la suite d'un courrier du 16 décembre adressé par BVSA à la Présidente du Grand Reims et au Maire, les élus ont apporté des éléments de réponse à nos interrogations :

- o *« Le projet « Berges du canal » fait l'objet d'un accord-cadre pour des missions d'études, maîtrise d'œuvre et suivi opérationnel. Un prestataire est en cours de recrutement, début 2021.*
- o *Le périmètre d'étude concerne un secteur de près de 260 ha allant du port Colbert au secteur de la Cerisaie. Il intègre aussi le secteur de la Blanchisserie.*
- o *Concernant la Blanchisserie, le secteur est classé en zone urbaine d'équipement (UE) du PLU : pour l'instant et à court terme, le secteur est constructible uniquement pour des équipements. Aucune procédure d'évolution du PLU n'est prévue. L'objectif de la collectivité est bien d'y intégrer des aménagements compatibles avec l'aspect naturel, ludique de la Coulée Verte.*
- o *Le projet « Berges du canal » fera l'objet d'une concertation avec les habitants. Les modalités précises de celle-ci seront définies courant 2021 ».*



- Avoir connaissance de l'accord-cadre et le cahier des charges du prestataire, notamment les finalités, modalités et étapes de consultation des habitants.
- Consulter les habitants en amont sur des alternatives d'aménagement.

4 Coulée verte : l'entretien des espaces verts et du mobilier urbain

Le succès de la Coulée Verte est indéniable. Les espaces verts du secteur de la Roseraie ne sont pas suffisamment entretenus :

- Entretien le Jardin des Grenouilles Vertes plus qu'il ne l'est.
- Faucher plus d'une fois/an la prairie, pour une accessibilité partielle.
- Protéger le mobilier de bois des intempéries et de l'humidité de la zone.
- Obtenir des toilettes sur Roseraie et allée des Tilleuls, à l'année.
- Remplacer la signalétique de la Coulée Verte quand elle se dégrade.

5 Accessibilité de la Place Fléchambault (n°53/60) : question d'accessibilité

Un seul trottoir a été enfin aménagé. Vu la circulation importante sur les rues et les problèmes d'accessibilité, il s'agit d'envisager à court terme un second trottoir.

- Obtenir l'aménagement d'un second trottoir accessible aux handicapés.

6 Patrimoine du quartier : davantage de façades remarquables protégées

Alors qu'une importante protection du patrimoine bâti a été mise en œuvre pour le centre-ville, BVSA attend depuis 4 ans que soit notablement élargie la liste des « maisons remarquables » à protéger par le PLU. En effet, les façades actuellement protégées sont concentrées sur quelques rues seulement.

- Obtenir un élargissement de la liste des façades remarquables protégées.
- Inscrire l'une ou l'autre de ces façades dans le parcours patrimonial.

7 Voie Taittinger : Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEM)

Les habitants du quartier Sainte-Anne et beaucoup d'autres rémois se réjouissent que le Grand Reims et la Ville mettent en place une « Zone



à Faibles Emissions Mobilité », englobant la voie Taittinger qui vaut aux Rémois des nuisances insupportables. Projet éminemment complexe.

- *S'approprier ce projet ambitieux, quand on est rémois et riverains, afin d'en mieux mesurer les conséquences et l'intérêt.*

8 Cerisaie : avenir du Temps des Cerises et de TRAC, urbanisation du secteur

Apprenant que la convention entre le Grand Reims et l'association TRAC pour le chapiteau du Temps des Cerises, rue de la Cerisaie, n'était pas renouvelée, BVSA a interpellé le Grand Reims et la Ville sur l'avenir de cette animation saisonnière et de l'association TRAC, acteur de l'offre culturelle rémoise. Ce courrier est resté sans réponse. Sont envisagés des projets de construction sur la Cerisaie dont on ne sait pas aussi comment ils s'inscriront dans la Coulée Verte.

- *Soutenir une réimplantation du Temps des Cerises et TRAC sur le Grand Reims.*
- *Plaider pour des projets de construction raisonnable concernant La Cerisaie.*

9 Problèmes récurrents de stationnement sur les marchés, la Roseraie, Saint-Martin

- o Le succès des 2 marchés Sainte-Anne et Wilson continuent de poser des problèmes de stationnement sauvage sur les trottoirs et sur la piste cyclable à l'arrière du Sacré-Cœur. BVSA a rencontré les élus et les Services, il y a 2 ans. Même problème rue de Courlancy, le dimanche, aux abords de la Place Sainte-Anne, en dépit de verbalisations.
- o La COVID a suspendu les problèmes récurrents de stationnement autour des grands équipements sportifs (Stade, René Tys) ou culturels (Mosquée)
- o Le succès de la Coulée Verte soulève des problèmes de stationnement particulièrement sur la rue de la Roseraie, mais pas seulement. Le choix de fermeture adopté pour l'animation d'été (11 semaines) ne satisfait pas vraiment.
 - *Envisager des aménagements pérennes et ajustés : marchés, Saint-Martin, dispositif d'accès à la rue de la Roseraie.*

10 Rue Ledru Rollin : construction d'un Pôle santé et d'un Foyer Maternel

- *Demander aux responsables de présenter sur site les projets et leur visée pour anticiper d'éventuelles incidences/articulations avec quartier et riverains.*

